

Mère Marie Zélia du Sacré-Cœur, Sœur Marie Wenceslas de Saint-Joseph.

Le sermon de circonstance a été donné par le R. P. Justin, O. F. M.

— Mercredi soir, dans la grande salle de l'Université, les élèves de Philosophie junior, du Séminaire, ont donné une bien jolie séance dramatique et musicale, à l'occasion de la fête de Sainte Catherine.

Une nouvelle messe votive de la Sainte Vierge

— o —

Le Journal de la Grotte de Lourdes du 31 octobre dernier publie une récente décision de la S. C. des Rites, autorisant la célébration comme messe *votive*, dans toute l'Eglise, de la messe *Vide civitatem* de la fête de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes.

Mariages mixtes

— o —

La demande suivante a été adressée à la S. C. de l'Inquisition :

Les catholiques qui ont épousé des non-catholiques par devant un ministre hérétique pris comme tel, et qui, en se mariant ainsi, ont expressément consenti à élever leurs enfants en dehors de la foi catholique, ou même simplement les ont fait élever dans l'hérésie, et qui doivent par conséquent être regardés comme ayant encouru l'excommunication, peuvent-ils recevoir la sépulture ecclésiastique si, frappés d'apoplexie et ayant perdu connaissance, ils meurent de suite ou peu après sans s'être réconciliés avec l'Eglise ni avoir donné aucun signe de repentir ?

Les éminentissimes cardinaux Inquisiteurs généraux, dans la réunion générale du mercredi 8 mai 1907, ont décidé, après mûre délibération, de répondre : *Negative*, c'est-à-dire il faut refuser la sépulture ecclésiastique.